

Action de l'inspection

Comité de suivi de site (CSS) Raffinerie du Midi – Coignières

Imed MAJDI

DRIEE / Unité départementale des Yvelines

07 novembre 2019



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Introduction

- Raffinerie du midi (RM) en quelques mots
- Action de l'inspection des installations classées au 30/10/2019 (Inspections réalisés) : 06/09/2018 et 25/01/2019
- Perspective 2020



RM en quelques mots (1/2)

Exploitant d'un dépôt d'hydrocarbures liquides dont la capacité réelle totale autorisée est actuellement de **156 502 m³ – 132 232 tonnes**

- Produits de bases, les hydrocarbures : essence et distillats (fioul domestique et gazole)
 - 13 réservoirs répartis dans 5 cuvettes de rétention
 - Réception par pipeline TRAPIL
- Additifs et éthanol :
 - 7 cuves (aériennes et enterrées) destinées au stockage des additifs
 - 2 cuves enterrées pour le stockage d'éthanol
 - Réception par camions citernes



RM en quelques mots (2/2)

- Classement ICPE :
 - Stockage de produits pétroliers (essences, distillats et éthanol) : 4734-2 (A-SH)
 - Installations de remplissage : 1434-2 (A)
 - Stockage d'additifs : 4331-2 (E) et 4510 (A-SB) et 4511-2 (DC)

- Situation administrative :
 - Arrêté préfectoral d'autorisation : 3 juillet 1969
 - Arrêtés préfectoraux complémentaires dont les derniers :
 - 8/04/2015 : prescriptions complémentaires (sur les mesures de maîtrise des risques) et donne acte de la révision de l'EDD
 - 18/01/2016 : approbation PPRT
 - 22/06/2017 : nouveau classement sous les rubriques 4000 et concernant les modifications apportées au niveau de l'éthanol



Action de l'inspection au 30/11/2018

■ Inspection du 06/09/2018

■ **Objet :**

- Classement du site
- Vérification certains points des inspections de 2017
- Point sur les différents incidents
- Sûreté du site
- Évolutions /modifications envisagées
- Vérification certaines prescriptions sur poste de chargement camions

■ **Constats :** au total, 2 NCN, 1 NC et 7 RQ

- NCN relative à un défaut sur la chaîne d'arrêt d'urgence sur le poste de chargement et finaliser la mise en place de la vanne d'entrée du dépôt en mettant en place les asservissements prévus par l'étude de danger (s'assurer de l'effectivité de la vanne à savoir son pilotage par RM)
- NC réserve de sable ou de produits absorbant incombustible insuffisante au niveau du poste de chargement camions

Action de l'inspection au 30/11/2018

▪ Inspection du 25/01/2019

▪ **Objet :**

- Point sur les suites de trois inspections réalisées en 2017
- PM2I (Plan de modernisation des Installations industrielles)
- Vérification de certaines prescriptions sur MMR/EIPS

▪ **Constats :** au total, 2 NC et 5 RQ

- **NCN** Concernent les eaux rejetées. Une NCN est relative à un prélèvement réalisé par un organisme non accrédité. La seconde concerne des mesures sur les MES et NTK réalisées semestriellement au lieu de trimestriellement.
- **RQ** Deux concernent la gestion des effluents aqueux (mise à jour du plan des réseaux, identification des équipements de traitement des eaux). Une concerne le contrôle de tuyauteries enterrées, une est relative au nettoyage des rétentions, une concerne l'absence de traçabilité des levées des observations identifiées lors des visites des réservoirs, tuyauteries et rétentions (suivi réalisé sur GMAO).



Perspective 2020

- Mise à jour de l'étude de dangers



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Merci de votre attention



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE